



Manuel didactique

LOGICIEL PEB

Mise à jour de la version 6.0



Contenu

1.	Introduction.....	3
2.	CoBrACE.....	4
2.1.	Les unités assimilées à du neuf (UAN)	4
2.2.	Les formulaires 2015	4
2.3.	Les études de faisabilité	5
3.	adaptations et restructurations administratives.....	5
3.1.	Les rapports.....	5
3.2.	Les résultats.....	5
3.3.	Liste des intervenants et dossier technique.....	5
3.4.	Les exigences techniques	6
3.5.	Solaire thermique	6
3.6.	Déclaration PEB après 2015	7
4.	Base de données des produits PEB (EPBD) – Bibliothèque	7
5.	Performance	7
6.	Exportation du fichier final et de la déclaration vers le back office de Bruxelles-Environnement.	8
7.	Conversion des fichiers PEB	10
8.	Conversion des bibliothèques	10



1. INTRODUCTION

Le présent document se propose de faciliter la prise en main du logiciel PEB V6.0.3.

Il présuppose que vous êtes déjà familiarisés avec les versions antérieures. Si ce n'était pas le cas, vous pouvez consulter les manuels et l'aide livrés avec le logiciel qui sont remis à jour à chaque nouvelle version du logiciel ainsi que les manuels didactiques 2.5, 3.0, 3.5, 4.0, 5.0 et 5.5 disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement (<http://www.environnement.brussels/peb>).

Toutes les modifications réalisées (changements ou incidents) ont été référencées dans le document "[liste des modifications réalisées dans le logiciel PEB](#)" disponible sur le site de Bruxelles-Environnement. Seules les modifications qui demandent des explications ou qui sont à mettre en évidence sont présentées dans cette info-fiche.



La V6.03 est commune avec les Régions wallonne et flamande; il n'est donc pas nécessaire de télécharger et d'installer plusieurs versions si vous souhaitez travailler dans les autres régions. Le logiciel est trilingue mais il appartient à chaque région de choisir les langues qu'elle souhaite implémenter et de fournir les traductions adhoc. La RBC, par exemple, n'a pas souhaité utiliser l'allemand car aucun support ne pouvait être fourni dans cette langue. Vous pouvez changer la langue par défaut de la manière suivante: menu logiciel PEB>configuration du logiciel>onglet logiciel PEB.

La V6.0 est la version finale qui termine l'implémentation des exigences adoptées par l'arrêté modificatif de février 2013 et implémente entièrement le CoBrACE. La gestion des annexes et les validations sont maintenant disponibles.

La version 5.5 n'est plus téléchargeable sur le site internet de l'IBGE. La version 6.0 est une version améliorée qui intègre la résolution des incidents et termine les changements relatifs au CoBrACE et à la réglementation 2015.

Nous vous rappelons également que vous pouvez trouver de nombreux documents dont les textes réglementaires, E-news et les info-fiches sur la page PEB de notre site (<http://www.environnement.brussels/peb>).



2. CoBRACE

Le CoBrACE ou Ordonnance du 2 mai 2013 et ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE entre en application le premier janvier 2015.

2.1. Les unités assimilées à du neuf (UAN)

Ajout d'un onglet pour les unités assimilées à du neuf à partir de 2015 qui contient des informations supplémentaires sur les surfaces de déperdition et le remplacement des installations techniques.

- La question concernant le remplacement des installations techniques apparait.
- Pour information, la surface de l'enveloppe de déperdition et le ratio sont indiqués.

Figure 1 : Enveloppe et Ventilation pour les UAN

2.2. Les formulaires 2015

Les formulaires proposition PEB (PPEB), notification PEB de début des travaux (NPEB) et déclaration PEB (DPEB) ont été actualisés pour correspondre parfaitement aux exigences de Haute Performance Energétique en 2015 et au CoBrACE.

Notons que, quel que soit le type de travaux, les unités PEB doivent faire l'objet d'une PPEB, NPEB et DPEB.

Projet avec

Formulaire	Projet avec UN ou UAN ou URL	Projet avec URS
PPEB	Annexée de la demande du PU	Annexée de la demande du PU
NPEB	A envoyer à l' IBGE	A envoyer à l' autorité délivrante
DPEB	A envoyer à l' IBGE	A envoyer à l' autorité délivrante

Tableau 1: Formulaire pour projet après 2015

Le logiciel propose 2 DPEB différentes si le projet comporte des unités Rénovées simplement et d'autres types d'unités (UN, UAN ou URL) car le contenu est différent

Cette version 6.0 du logiciel présente des messages de validation sur la cohérence entre l'encodage et la nature des travaux. Les annexes obligatoires sont également gérées.

Adaptation du logiciel pour inclure les annexes administratives au formulaires suite à la mise en place du CoBrACE pour les périodes après 2015.



2.3. Les études de faisabilité

Les études de faisabilités technico-économiques ne sont plus proposées par le logiciel à partir de la version 6.0.

Ces études peuvent être réalisées dans les feuilles excel disponibles sur le site de Bruxelles Environnement.

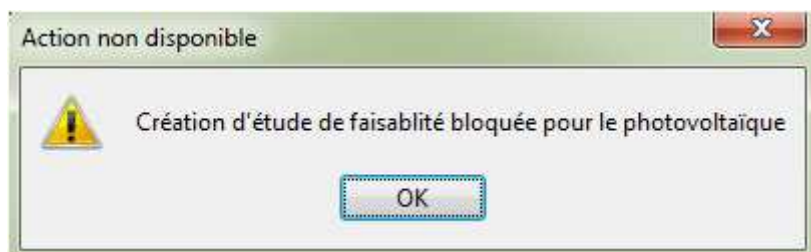


Figure 2 : Création d'étude de faisabilité après 2015

Seules les études créées dans une version antérieure du logiciel sont disponibles et modifiables.

Pour information, les études de faisabilité ne doivent plus être jointes à la demande de permis d'urbanisme : elles doivent uniquement être transmises au Maître d'ouvrage.

3. ADAPTATIONS ET RESTRUCTURATIONS ADMINISTRATIVES

3.1. Les rapports

Les rapports suivants sont disponibles pour les périodes après 2015. Ils ont été adaptés et mis à jour.

- Rapport PEB
- Dimensionnement des chaudières
- Rapport intermédiaire

3.2. Les résultats

Adaptation du logiciel pour afficher les valeurs des BNC, CEP et BNR dans le volet latéral droit des résultats ainsi que dans la barre d'exigence des résultats.

Unités PEB								
Nom	U	BNC	BNR	CEP	EA	Et	V	S
upeb1	✓	4,67	-	38,98	-	✓	✓	0,67
upeb2	✓	2,67	-	35,51	-	✓	✓	0,24

Figure 3 : Volet latéral droit résultat

3.3. Liste des intervenants et dossier technique

Dans la vue encodage du nœud projet, les onglets dossier technique et liste des intervenants sont supprimés du logiciel PEB à partir de 2015.

Pour la composition du dossier technique, veuillez consulter le vade-mecum Travaux PEB 2015.



3.4. Les exigences techniques

L'encodage des exigences techniques a été restructuré pour réduire l'encodage. Certaines questions ont ainsi déplacées dans d'autres écrans et d'autres sont implicitement répondues en fonction de votre encodage.

2 exemples:

- en PER, si vous n'avez pas encodé de système solaire, le logiciel conclut automatiquement que l'exigence relative à ce système n'est pas d'application),
- Ainsi si vous avez une chaudière qui dessert 20 unités, un seul encodage du compteur d'eau chaude de chauffage est nécessaire au lieu des 20 encodages antérieurs.

Dans les systèmes partagés, apparaît une question demandant si un compteur d'eau chaude de chauffage (Chauffage) ou d'eau chaude sanitaire (ECS) est présent dans toutes les unités PEB, certaines ou aucune.

Figure 4 : Exemple pour le chauffage partagé

La présence d'un compteur est demandée pour le système solaire thermique lorsque la quantité dépasse les 10m².

Dans le nœud des installations techniques, seules les questions concernant le comptage électrique et la consommation de gaz sont posées.

Figure 5 : Niveau nœud Installations techniques

Pour visualiser le respect des exigences techniques vous devez vous rendre sur le nœud Unité PEB pour exigences techniques de la vue résultats

3.5. Solaire thermique

Adaptation pour que le solaire thermique partagé puisse être, à la fois, connecté aux chauffages et à l'ECS partagé ou local.

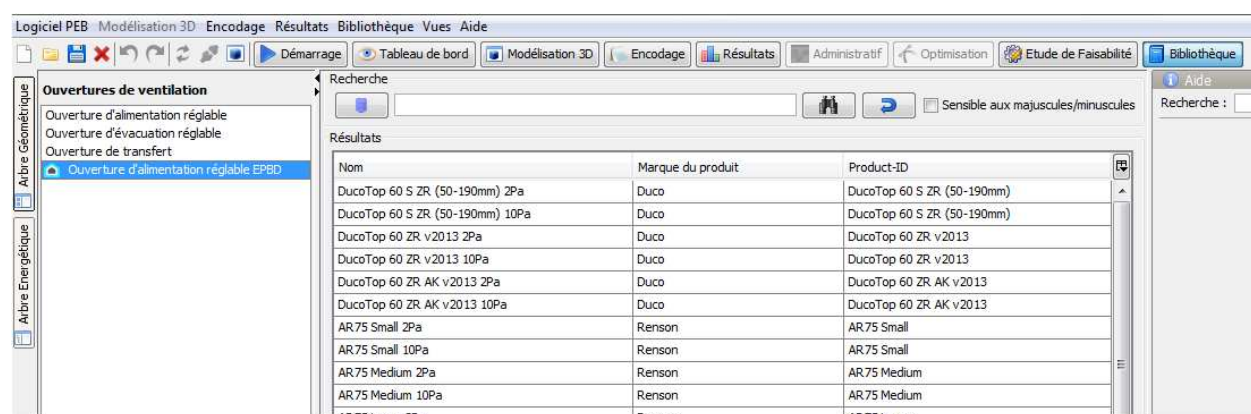


3.6. Déclaration PEB après 2015

Adaptation pour permettre qu'une DPEB puisse être générée au niveau du projet pour les périodes à partir de 2015 et conservation de la possibilité de la réaliser au niveau Bâtiment et de l'unité.

4. BASE DE DONNEES DES PRODUITS PEB (EPBD) – BIBLIOTHEQUE

De nouveaux composants EPBD ont été ajoutés dans la bibliothèque dans les catégories « ventilateur » (énergie auxiliaire) et « ouverture d'alimentation réglable EPBD » en ventilation non résidentielle



Nom	Marque du produit	Product-ID
DucoTop 60 S ZR (50-190mm) 2Pa	Duco	DucoTop 60 S ZR (50-190mm)
DucoTop 60 S ZR (50-190mm) 10Pa	Duco	DucoTop 60 S ZR (50-190mm)
DucoTop 60 ZR v2013 2Pa	Duco	DucoTop 60 ZR v2013
DucoTop 60 ZR v2013 10Pa	Duco	DucoTop 60 ZR v2013
DucoTop 60 ZR AK v2013 2Pa	Duco	DucoTop 60 ZR AK v2013
DucoTop 60 ZR AK v2013 10Pa	Duco	DucoTop 60 ZR AK v2013
AR75 Small 2Pa	Renson	AR75 Small
AR75 Small 10Pa	Renson	AR75 Small
AR75 Medium 2Pa	Renson	AR75 Medium
AR75 Medium 10Pa	Renson	AR75 Medium

Figure 6 : Ouverture d'alimentation réglable EPBD



Il est important de noter qu'une autre liste reprenant les récupérateurs de chaleur reconnus dans la base de données EPBD a aussi été ajoutée dans la bibliothèque. Cependant, un incident survient dans le calcul du CEP lorsqu'un élément de la catégorie récupérateur de chaleur de la bibliothèque EPBD est utilisé. La consommation en énergie primaire de l'unité est calculée de manière erronée et aucun message ne signale cette erreur.

Pour éviter que cet incident ne survienne, il est demandé de ne pas utiliser les éléments de bibliothèque de type récupérateur de chaleur EPBD et d'encoder manuellement les données du récupérateur de chaleur issu de EPDB dans votre propre bibliothèque

5. PERFORMANCE

L'amélioration principale de cette nouvelle version se place au niveau des performances de l'application. Les validations des documents, le mécanisme de multi-version, la propagation des données des systèmes partagés mais aussi le rafraichissement de l'arbre énergétique ont été nettement améliorés.

Une réduction sensible de la taille du fichier (avoisnant un facteur 3) permet également une sauvegarde et un chargement plus rapide.

D'autres actions seront entreprises dans les prochaines versions pour améliorer encore la vitesse.



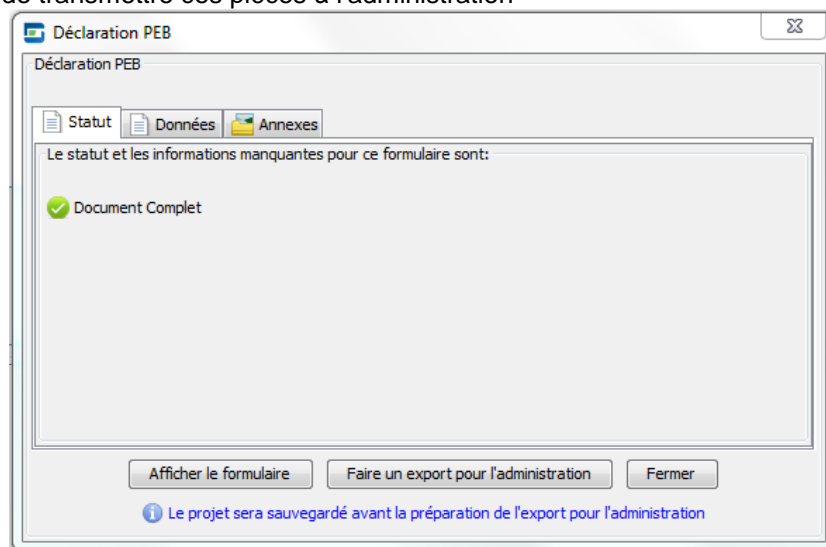
6. EXPORTATION DU FICHER FINAL ET DE LA DECLARATION VERS LE BACK OFFICE DE BRUXELLES-ENVIRONNEMENT

Les conseillers PEB pourront bientôt directement envoyer à l'administration le fichier PEB pour les périodes avant 2015.

Lorsque la déclaration PEB sera complètement remplie, 2 boutons seront disponibles:

Le bouton <afficher le formulaire> permettra de visualiser le document, de l'imprimer et de le sauver notamment pour permettre au déclarant d'envoyer la déclaration finale signée

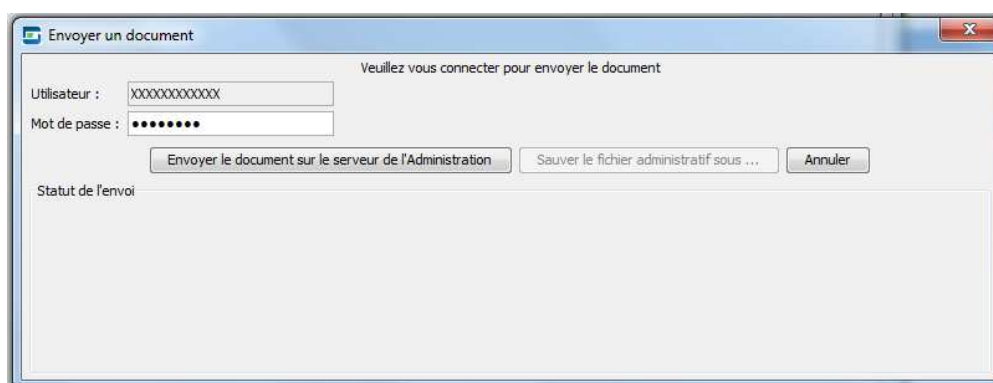
Le bouton <Faire un export à l'administration> permettra d'envoyer via Internet la déclaration et le fichier PEB final dans le back office de l'administration et de remplir ainsi l'obligation légale du conseiller PEB de transmettre ces pièces à l'administration



Pour pouvoir réaliser un export, le conseiller PEB devra s'identifier par son numéro d'agrément PEB et un mot de passe.

Le logiciel récupérera automatiquement le numéro d'agrément renseigné dans les données de l'intervenant conseiller PEB

Le mot de passe sera fourni par Bruxelles-environnement dès que la phase de test sera terminée.



Une fois le mot de passe introduit, vous pourrez appuyer sur le bouton <Envoyer le document sur le serveur de l'administration>.

Après un temps de traitement, un message vous renseignera sur le succès ou l'échec de la transaction.

Il sera également possible alors de sauver le fichier. CE fichier ZIP comprendra



- Le fichier PEB
- Le pdf de la déclaration PEB
- Le ou les fichier(s) photos représentant chaque unité PEB
- 3 fichiers xml



7. CONVERSION DES FICHIERS PEB

Il est possible de convertir les fichiers 2.5, 3.0, 3.5, 4.0/(4.3), 5.0 ou 5.5 en 6.0. Tout fichier réalisé avec ces versions sera automatiquement proposé à la conversion à leur ouverture dans la v6.0.

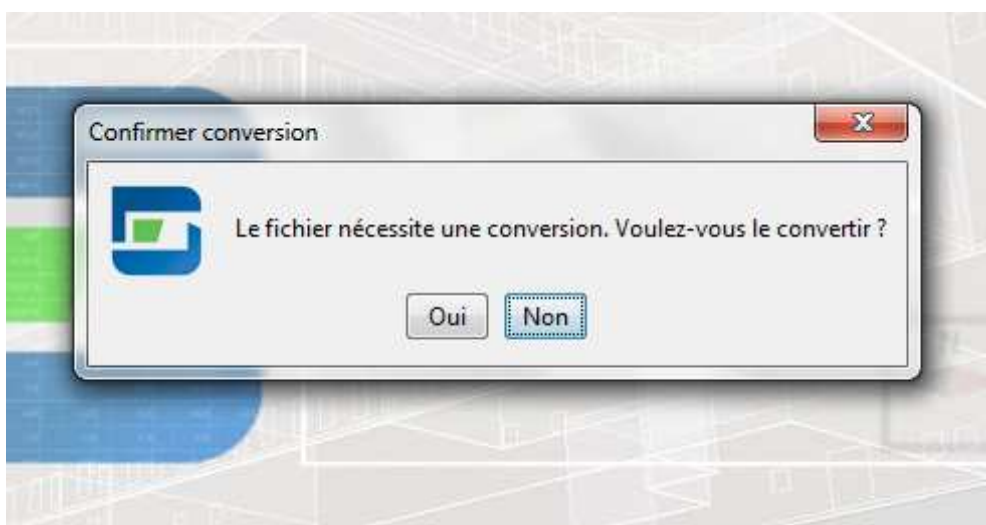


Figure 7 : Fenêtre pop-up de conversion

Remarques: une fois un fichier converti et sauvegardé, il est impossible de l'utiliser dans une version antérieure mais le logiciel crée automatiquement un fichier .bak qui permet de conserver le fichier dans son état avant conversion. Il suffit de modifier le ".bak" en ".peb" pour que ce fichier soit utilisable dans l'application PEB avant la conversion. L'utilisation de cette version par rapport à la version précédente nécessite d'encoder certaines exigences techniques dans les différents écrans décrits dans le chapitre 3.5 de cette info-fiche.

8. CONVERSION DES BIBLIOTHEQUES

Chaque version du logiciel utilise une bibliothèque différente. Si vous souhaitez réutiliser les éléments de bibliothèque (personnes, matériaux, parois, systèmes, ouvertures de ventilation,...) que vous avez encodés dans une version antérieure, vous devez convertir vos éléments de bibliothèque.

Voici comment procéder:

- à partir du logiciel version 2.5, 3.0, 3.5, 4.0, 5.0, 5.5 ou même d'une autre installation V6.0, exporter l'ensemble de votre bibliothèque dans un fichier XML;
- à partir du logiciel V6.0 du logiciel importer ce fichier dans la bibliothèque 6.0. Les éléments qui existent simultanément dans le fichier XML et la bibliothèque seront par défaut exclus de l'importation.

Les fonctions d'importation et d'exportation sont accessibles à partir de l'élément de menu "bibliothèque".

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le chapitre "Export et Import de la Bibliothèque" de l'aide en ligne.

Rappel: depuis la V3.5, les liens sont maintenus entre éléments de bibliothèques et éléments de bibliothèques utilisés dans le projet.

